

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué en date du 29 septembre 2021, s'est réuni à la mairie de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayants donné pouvoir :

- Madame Patricia QUELENNEC ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX
- Monsieur Yannick SURAULT ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BOULIN
- Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume LECOQ
- Monsieur Jean BOULIN ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LECOQ, désigné à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Décision Modificative n°1
2. Signature de la convention de mise à disposition des locaux pour la garderie des mercredis par la CDC
3. Détermination du nom et de la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols
4. Redevance pour l'occupation du domaine public GAZ 2021
5. Modification de la durée hebdomadaire de travail – suppression et création d'emploi au tableau des effectifs - EYMERY Aurélie
6. Délibération fixant les taux de promotion applicables pour les avancements de grade

1) Décision Modificative N°1

Madame Sylvie BOULIN, Adjointe responsable de la Commission Finances présente la décision modificative n°1 sur le budget 2021.

Afin de pouvoir récupérer la TVA, les dépenses de la CAB 2 imputées au compte 2031 – Frais d'études (Chapitre 20 immobilisation incorporelles) doivent être transférées sur un compte de travaux : C / 2152 – Installations de voirie.

De même, il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur le Compte 458103 pour clôturer la phase 3 de la CAB2.

Comptes dépenses d'investissement			Montant
041	2152	Installations de voirie	17 226.00 €
458103	458103	Dépenses à subdiviser par mandat - CAB 2 PHASE 3	200.00 €
458104	458104	Dépenses à subdiviser par mandat - CAB 2 PHASE 4	- 200,00 €
Total			17 226.00 €

Comptes recettes d'investissement			Montant
041	2031	Frais d'études	17 226.00 €
Total			17 226.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

2) Signature de la convention de mise à disposition des locaux pour la garderie des mercredis par la CDC

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil que dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse et du développement de ses activités, la commune de Villegouge et la Communauté des Communes du Fronsadais souhaitent créer un accueil collectif de mineurs (ACM) sur la commune de Villegouge dans le but d'augmenter la capacité d'accueil des centres de loisir à compter de la rentrée de septembre 2021.

La commune de Villegouge ayant à sa disposition des locaux aptes à l'accueil du jeune public, il convient de conclure une convention de mise à disposition des locaux afin d'accueillir des enfants au sein de cet accueil collectif de mineurs (ACM).

La Communauté de Communes du Fronsadais s'engage à budgéter chaque année le montant de ces frais qui se portent à 5 600 € pour 35 mercredis et 5 760 € pour 36 mercredis en période scolaire.

Quant à la commune, elle s'engage à continuer à gérer les charges de fonctionnement et d'entretien de son patrimoine afin que les conditions de la mise à disposition soient conformes à son objet.

Ces frais seront facturés à la Communauté de communes en fin d'exercice au prorata de l'occupation réelle.

La Conseil Communautaire ayant déjà délibéré pour l'accord de la signature de cette convention en date du 15 septembre 2021 ; le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de convention présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer en retour.

3) Détermination du nom et de la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols

Messieurs Raymond COUQUIAUD et Jacques MARIEN exposent au conseil qu'une réunion de commission voirie a eu lieu en date du 10 septembre 2021 dans le but de déterminer différentes propositions concernant le nom et la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols.

Les membres présents lors de cette réunion de commission proposent donc au conseil de nommer cette nouvelle voie **Allée des Hirondelles** ; et une numérotation selon le plan suivant :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le plan ci-dessus présenté.

4) Redevance pour l'occupation du domaine public GAZ 2021

Madame Sylvie BOULIN explique que suite au courrier reçu de la part des services GRDF en date du 14 juin 2021, il est rappelé que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur une collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret visé ci-dessus.

Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune de Villegouge donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) au titre de l'année 2021, d'un montant de 291 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser l'émission du titre exécutoire de recettes au compte 70323.

5) Modification de la durée hebdomadaire de travail – suppression et création d'emploi au tableau des effectifs – EYMERY Aurélie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet qu'occupe actuellement Madame EYMERY Aurélie.

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion en sa réunion du 21 septembre 2021 ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles maternelles à 30 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles maternelles à 35 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} novembre 2021, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

6) Délibération fixant les taux de promotion applicables pour les avancements de grade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49, 79 et 80 ;

Considérant qu'en application du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

La délibération doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 % ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique selon réunion en date du 21 septembre 2021 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des cadres d'emploi des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu aux grades d'avancements.

Monsieur le Maire précise que, même si le taux de promotion le permet, la nomination d'un fonctionnaire à l'avancement de grade sera soumise à l'approbation de l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Le conseil municipal, décide de fixer les taux d'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune à 100 %.

Informations diverses :

- Madame Gwenaëlle GARNIER demande si nous avons connaissance de la liste des représentants du personnel au CDG. Delphine NONCLE – Adjointe va se renseigner.
- Monsieur le Maire informe qu'un courrier émanant des habitants du lotissement le clos de Saliens est arrivé en mairie en date du 31 août 2021 au sujet de la rétrocession des espaces verts. Il est aussi indiqué que la bâche à l'intérieur de l'enclos pour la sécurité incendie risque à terme de se déchirer (arbres qui poussent sur le côté)
Monsieur Jean-Robin BOIS HUTIN demande combien de m² de tonte cela représente ;
Monsieur Raymond COUQUIAUD lui indique 1000 m².
Monsieur Jacques MARIEN informe qu'un acte notarié existe et reste à vérifier afin de définir à qui incombe la responsabilité de cet entretien.
- Concernant le centre de loisirs, la PMI (protection maternelle infantile) doit effectuer sa dernière visite de contrôle en date du 12 octobre 2021. Si les retours sont positifs, le centre pourrait ouvrir pour un galop d'essai en date du 20 octobre 2021 (dernier mercredi avant les vacances de la Toussaint).
- Au sujet des essais mis en place pour le ramassage du verre en porte à porte par les agents de la commune ; tout le monde ne joue pas le jeu – de plus cela a engendré des

soucis avec le SMICVAL. Nous attendons fin novembre pour reformuler l'offre (à la demande des administrés ne pouvant pas le faire).

- Une réflexion est engagée concernant la publication d'une lettre mensuelle d'information ; Madame Bahija KHATTABI est à l'œuvre concernant ses modalités de mise en place. Celle-ci devrait être complémentaire au bulletin municipale (pour reprendre toutes les dates importantes de l'agenda communal, les manifestations organisées par l'office du tourisme Fronsadais, rappeler des petites informations sur le feu, le bruit...)
- Madame Patricia QUELENNEC annonce qu'une réunion de commission devrait avoir lieu semaine 41 concernant l'organisation du repas des aînés. Le traiteur désiré n'étant pas disponible le 12 décembre 2021 ; il est évoqué l'option de déplacer l'évènement à la date du 5 décembre 2021.
- Monsieur Raymond COUQUIAUD indique que la campagne de curage des fossés par la CDC est terminée. En complément, une mini pelle a été louée par la commune durant une journée complète – semaine 40 afin que les agents communaux puissent dégager un fossé bouché sur la route du petit bois pour faciliter l'écoulement des eaux.
- Guide composteur : formation compostage du SMICVAL de 4 jours fin octobre. Module individuel collectif d'établissement partagé. Une fois la formation terminée, une commission développement durable devra avoir lieu dans le but de mettre certains éléments en application dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents, et lève la séance à 20h00.